

DEC111588DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR171, intitulée «Laboratoire du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France», dont le directeur est Monsieur Philippe WALTER ;

Décide

Article 1^{er}

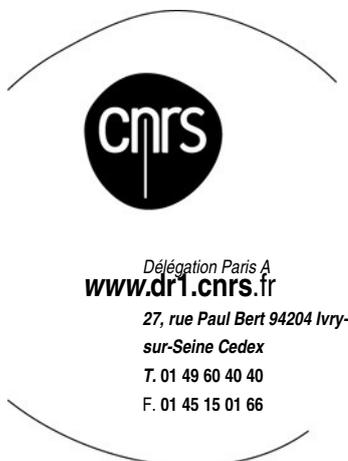
Délégation est donnée à Madame Marie LAVANDIER, conservatrice en chef du patrimoine et co-directrice de l'unité UMR171, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie LAVANDIER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Madame Fabienne DECUQ, technicienne de classe normale.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 septembre 2011

Le Directeur d'Unité